



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 7977

## Texte de la question

Mme Catherine Quéré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs de lettres-anglais en lycées professionnels. En effet ces derniers ont trop souvent du mal à obtenir un poste et surtout, par la suite, ils rencontrent des difficultés pour le garder. Plusieurs raisons expliquent cette conjoncture ; tout d'abord, la plupart d'entre eux n'enseignent qu'une matière, l'anglais en l'occurrence (cette matière ayant fait l'objet de leurs études), ce qui a pour conséquence de limiter le nombre d'heures d'enseignement et donc de postes. De plus, les heures de français sont généralement attribuées par les chefs d'établissements aux enseignants de lettres-histoire et ce au détriment des collègues linguistes. Ainsi elle souhaite connaître ses intentions pour rétablir une équité de traitement entre les enseignants des différentes matières.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale rappelle que les professeurs de lycée professionnel (PLP) bivalents (lettres-histoire ou lettres-langue) ont vocation à enseigner dans les deux disciplines pour lesquelles ils ont été formés et qualifiés. Il précise que les affectations intra-académiques des professeurs de lettres-anglais en lycées professionnels sont prononcées en fonction de la carte des formations propre à chacune des différentes académies. Ainsi, les professeurs de lycée professionnel bivalents peuvent être affectés par les chefs d'établissement sur des postes bivalents ou monovalents afin d'assurer la bonne marche des établissements scolaires, qui relève de la responsabilité de chaque chef d'établissement.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Quéré](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7977

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 octobre 2007, page 6452

**Réponse publiée le :** 4 mars 2008, page 1854